

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MARDI 19 MAI 2026

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, 2 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Théodore BONNET-GAMARD, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 04 mai 2026			
Nombre d'administrateurs :	En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 15
Présents :	Théodore BONNET-GAMARD, Françoise LUMINAIS, Stéfane BALAS, Christelle VINCENT, Chloé PICARD, Marie-Paule BALICCO, Guillaume SPINELLI, Fériel BONNET-MACHOT, Chantal VIVIER, Florence BOULLEN, Charlène GASSETTE, Florence LOBEY, Isabelle MASSUCCO		
Excusés :	Julia TETU, Aline PROUVOST,		
Absents :	Néant		
Pouvoirs :	Aline PROUVOST donne pouvoir à Isabelle MASSUCCO ; Julia TETU donne pouvoir à Chloé PICARD;		

DÉLIBÉRATION N° 21/2026-05-19 :

Election des membres de la commission seniors

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération N° 20/2026-05-26 portant création d'une commission seniors pour proposer et développer des actions ayant pour objectif de favoriser la prévention de la perte d'autonomie, le maintien à domicile ou lutter contre l'isolement ;

Considérant que cette commission est composée du Président du Centre Communal d'Action Sociale, Président de droit, et de 8 (huit) administrateurs qu'il soit élus ou nommés ;

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Entendu l'exposé du Président ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de procéder aux désignations à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de désigner Stéfane BALAS, Chloé PICARD, Fériel BONNET-MACHOT, Florence BOULLEN, Charlène GASSETTE, Florence LOBEY, Julia TETU, Aline PROUVOST, membres de la commission seniors.

RÉPARTITION DES VOIX : 15 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Saint-Martin d'Uriage, le 19/05/2026

Le Président du CCAS,

Théodore BONNET-GAMARD

